



## Communiqué de presse

### Université d'été de la FISAF

#### « La transformation de l'offre : les conditions de la réussite »

**Les 08 et 09 juillet 2019, la FISAF a réuni 120 directeurs, personnels d'encadrement et acteurs de la gouvernance associative et publique** dans le cadre de son **Université d'été à Auray**, au sein de l'Association Gabriel Deshayes.

25 intervenants ont pris la parole et débattu avec les participants pour répondre à ces questions : **quels sont les enjeux, les risques et les conditions de réussite de la transformation de l'offre dans le secteur médico-social ?**

Président de la FISAF, **Philippe Calmette**, a ouvert les échanges en précisant que ce thème « *structurant et permanent* » pour l'ensemble du secteur ferait l'objet d'une réflexion à long terme dans toutes les organisations et, plus particulièrement, à la FISAF où un projet politique sur cette thématique sera élaboré en concertation avec l'ensemble des adhérents. Il a précisé que les « *modes d'accompagnement basés sur la protection des personnes ont évolué vers un mode d'accompagnement « émancipation », tourné vers le parcours de vie et l'accès au droit commun* ». Parmi les leviers à mobiliser, il a cité « *la formation des professionnels, la reconnaissance des qualifications, l'innovation, le financement et la contractualisation* ».

Puis **Denis Piveteau**, Conseiller d'Etat, est revenu sur les fondamentaux de cette transformation de l'offre en précisant la finalité « *sécuriser les personnes dans une réelle interaction avec la vie sociale ... pour une neutralisation des risques de rupture ... par une transformation de l'intérieur et une désinstitutionnalisation de projet* ». Il a insisté sur la nécessité de croiser « *droits sociaux et libertés fondamentales, sans minimiser les risques de tension* ». Il a également rappelé que « *les postures des professionnels devaient évoluer et tenir compte du fait que lorsque la personne s'exprime, elle apporte déjà des éléments de réponse* ». D'où le développement d'une nouvelle expertise basée sur « *l'écoute* » et la « *réciprocité* » pour être dans une réelle « *position d'aide bienveillante* ». Il a décliné cela autour de l'habitat « *habiter un lieu c'est être en interaction avec son environnement...sans oublier que le « domicile c'est partout* ». Enfin, il a indiqué que notre périmètre d'action était dorénavant « *médico-sociétal* ».

**Saïd Acef**, Directeur délégué à l'autonomie de l'ARS Nouvelle Aquitaine, souhaite « *tirer les conséquences de ce risque de tension entre droits sociaux et libertés fondamentales, en ne niant pas les relations asymétriques* » qui caractérisent encore aujourd'hui le système. « *Tous les entourages sociaux doivent monter en compétences et cela confère une double responsabilité aux établissements : public et populationnelle* ». Ces changements doivent être accompagnés pour produire les effets attendus, *en créant des « centres de preuve », en favorisant les travaux croisés de recherche-action, en déployant les certifications qualité ou encore, en formant les managers à la transition inclusive*.

Poursuivant, **Marie-Sophie Dessaule**, Présidente de la FEHAP, a défini ce qu'était pour elle un établissement médico-social « *une équipe, hors mur, pluri-professionnelle prenant en compte les personnes dans leur globalité et s'appuyant sur leur expertise pour co-construire* ». Elle a insisté sur la nécessité de « *ré-interroger en permanence les pratiques professionnelles* », « *d'éviter les logiques de couloir, notamment pour les financements, en remettant constamment au centre la personne* ».

**Patrick Gohet**, Adjoint au défenseur des droits, a contextualisé la question d'un point de vue historique et juridique, notamment en citant la convention internationale des droits des personnes handicapées. Il a précisé que les « *discriminations liées au handicap constituent la première cause de saisine* », notamment vis-à-vis de l'accès à l'école et à l'emploi. Il a également pointé les risques accrus de vulnérabilité « *l'avancée en âge, la disparition des services publics, les fractures numériques liées à la dématérialisation et les inégalités territoriales* ».

**Marina Drobi**, Cheffe de projet « Réponse accompagnée » a re-affirmé que « *l'approche par les droits fondamentaux, notamment par le droit à la compensation* » est au cœur du projet de transformation. Les « *logiques d'alliance, de coopération et de co-pilotage* » restent indispensables pour réussir. Ce qui semble totalement acquis dans le cadre des territoires 100 % inclusifs. Le projet « Handicap Innovation Territoire », porté par l'agglomération de Lorient et présenté par **Jean-Paul Departe**, dont l'ambition est de « *faire du handicap un atout pour son territoire* » en est une belle illustration, tant il fédère l'ensemble des acteurs de la cité sur cette démarche inclusive.

Cependant, ceci ne pourra fonctionner sans lever les obstacles et garantir que les mécanismes réglementaires, de tarification et de coordination soient optimisés. Ainsi, **Daphné Borel**, Responsable du pôle Serafin-Ph à la CNSA, a présenté l'état d'avancement des travaux sur les modèles de financement. Ceux-ci ont été travaillés collectivement en examinant les avantages et les risques des trois hypothèses, façonnées autour de la solvabilisation des personnes et/ou des établissements. En fonction du choix retenu, des correctifs seront apportés pour « réguler l'offre ». Un des points majeurs soulevés est caractérisé par la nécessité de « *coordonner les personnes, leur entourage et les intervenants ressources* », notamment ceux issus du secteur libéral. Ainsi, **Jacques Losson**, Directeur Général du Phare, est venu présenter les travaux de la CDAPH en la matière pour une « *intervention conjointe formalisée* », inscrite dans des logiques de parcours concrets sur les territoires.

Les intervenants fédératifs et professionnels ont approfondi ces différentes dimensions en présentant les démarches mises en œuvre pour parvenir à cette transformation inclusive. Ce fut le cas du Président de Trisomie 21, **Jacques Daniel**, accompagné d'une assistante au parcours de vie (APV), **Laurence Berek**, et d'une jeune fille bénéficiaire de cet accompagnement, **Mélina Gros**. « *Les APV sont les maîtres d'œuvre mais c'est la personne handicapée et sa famille qui restent les maîtres d'ouvrage du projet de vie* ». Aider Mélanie à exprimer ses vrais désirs, et non ceux qui étaient projetés par les professionnels, « *faire le pas de côté* », cela a permis de « *retrouver la confiance* » et ainsi faire émerger ce qui donnait sens à son parcours à ce moment-là « *Trouver un travail dans la restauration et pouvoir se payer un logement autonome* ».

Les témoignages **d'Armelle Danvin**, Directrice du DITEP Jean Ferrat de Vie Active, de **François Bernard**, Directeur général du GAPAS ou encore de **Marie-Laure Le Corre**, Directrice Générale de Gabriel Deshayes, vont dans le même sens. Partir des souhaits des personnes, avoir des dispositifs intégrés pour la souplesse et l'adaptation permanente aux

besoins, valoriser les rôles sociaux et l'autodétermination, territorialiser les réponses (notamment sur l'habitat) et contribuer dans toutes ses organisations à un « *management coopératif et transversal* », constituent des facteurs de réussite déterminants.

Une scolarisation inclusive pour plus de 80 % des enfants handicapés c'est déjà le cas dans les établissements de la déficience sensorielle qui présentaient, le 09 juillet, leurs démarches. En effet, **Thomas Rey**, Directeur de Peyrelongue et **Bernard Blot**, Directeur des enseignements du Phare, ont à leur tour insisté sur les facteurs de réussite : *la souplesse des dispositifs, l'interdisciplinarité, un partenariat bâti sur la confiance avec l'éducation nationale et reposant sur des conventions, la connaissance des spécificités du handicap et de ses incidences. Mais aussi « une organisation agile et flexible en faveur de l'utilisateur et de son environnement, laissant place à l'initiative, à la créativité et à l'autonomie des professionnels » ... pour parvenir à « faire institution dans un cadre inclusif ».*

Enfin, la présentation des plateformes, visant à mutualiser les ressources pluridisciplinaires sur les territoires, a conclu ces journées. **Michel Enet et Yves Bérroujon**, respectivement Vice-président et Directeur de territoire à la fondation OVE, ont présenté leur plateforme de services, complétée par la mise en place de pôles de compétences et d'une cellule de coordination. Mais passer d'une logique verticale à une logique horizontale, « *moins en prise avec la hiérarchie, prend du temps car il faut tenir compte des organisations existantes et de la montée en compétences des professionnels* ». **Corinne Pichelin**, Coordinatrice de la structure régionale d'appui et d'expertise régionale des pays de Loire, pilote « *ce dispositif ressources à partir d'un réseau engagé de partenaires* » suite à un appel à candidature de l'ARS. Les plateformes pluridisciplinaires dédiées aux troubles des apprentissages chez l'enfant et au repérage précoce n'auraient pu être déployées sans « *la volonté marquée d'acteurs fortement impliqués sur les territoires concernés* » et désireux de proposer « *des parcours diagnostic de soin coordonné, rationnel, sécurisé et fluide* », selon le **Docteur Caubel**, Pédiatre et **Isabelle Breil**, Responsable du dispositif d'accompagnement précoce pour les Dys. Enfin, c'est la plateforme Occitane d'appui à l'insertion professionnelle des personnes atteintes de troubles cognitifs, financée dans le cadre d'un appel à projet de l'AGEFIPH, qui a clôturé la table-ronde. Ce sont alors **Marie-Cécile Dauger** Pilote du dispositif auprès de l'ASEI et **Freddy Sanchez**, Responsable du service insertion DYS au CROP Paul Bouvier, qui ont tenu à souligner que ce groupement, composé aujourd'hui de 5 associations, est à « *la fois structuré et souple* » car il doit être « *en mesure de proposer des solutions en moins de 48 H lorsqu'il y a un risque de rupture dans l'entreprise* ». Pari réussi grâce une relation de confiance entre les professionnels, basée sur une convention claire et une culture des finalités partagées.

***La FISAF remercie très chaleureusement tous les intervenants, les partenaires et les participants qui ont contribué à la réussite de cet événement.***

Contact Presse : [contact@fisaf.asso.fr](mailto:contact@fisaf.asso.fr)